



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2012/2167(DEC)

8.2.2013

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section III – Commission (C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC))

Rapporteur pour avis: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il faut gérer les ressources de l'Union en respectant les principes de transparence et de bonne gouvernance; note le constat de la Cour des comptes selon lequel les paiements pour l'exercice 2011 sont exempts d'erreurs significatives dans la rubrique 4 du budget, mais que les paiements intermédiaires et finaux en sont, pour leur part, affectés; note également qu'il n'a pas été possible de quantifier toutes les erreurs;
2. note que la Cour des comptes reproche à la Commission l'étroitesse de ses mesures dans les procédures de contrôle interne; invite la Commission à développer les contrôles internes dans le sens des recommandations de la Cour;
3. rappelle toutefois la spécificité du financement de l'assistance extérieure de l'Union qui, si elle doit être soumise aux mêmes règles et exigences de contrôle que le reste du budget de l'Union, est mise en place en partie par des personnes et entités extérieures à l'Union, dans des conditions parfois difficiles, tout en se devant de rester réactive et flexible aux crises et aux besoins;
4. soutient toutes les recommandations de la Cour des comptes pour le chapitre "Relations extérieures, aide et élargissement", et en particulier celles concernant la direction générale du service des instruments de politique étrangère (FPI) et les nécessaires améliorations qu'elle doit apporter à la gestion du budget de la politique extérieure et de sécurité commune;
5. considère, à l'instar de la Cour des comptes, que la Commission doit, de façon plus systématique, chercher à mieux définir les résultats qu'elle compte atteindre ainsi que les impacts de sa politique; souligne que ces résultats et impacts escomptés n'en seront que plus précis et légitimes si des repères précis sont définis pour mesurer, au fur et à mesure, les progrès accomplis et insiste sur la réciprocité entre les services rendus et le montant d'ensemble du budget;
6. souligne la nécessité d'une plus grande transparence dans la gestion des fonds alloués aux missions d'observation électorale; demande à la Commission de transmettre à l'autorité budgétaire, pour chaque exercice, un rapport comprenant les coûts engagés pour chaque mission, détaillant l'ensemble des postes budgétaires, dont les coûts liés aux fournisseurs externes de services;
7. attire l'attention, pour un meilleur usage, sur la nécessité de réutiliser le matériel des missions d'observation d'élections (mobilier, informatique, etc.) lors de nouvelles missions ou dans les délégations de l'Union;
8. se réjouit du développement par la Commission d'un cadre amélioré pour la gestion des risques de l'appui budgétaire (pleinement applicable à partir du 1^{er} janvier 2013), qui est intégré aux nouvelles lignes directrices de l'appui budgétaire, conformément à une

recommandation-clé de la Cour des comptes;

9. note toutefois, au sujet de l'appui budgétaire, les réserves et mises en garde émises par la Cour des comptes sur les risques inhérents d'irrégularités, de fraudes et de corruption; réitère sa très ferme conviction que l'appui budgétaire, s'il reste une voie importante de l'assistance extérieure, doit faire l'objet de pré-conditions politiques, juridiques et d'audit particulièrement poussées.
10. salue les résultats du rapport d'évaluation de l'efficacité de l'aide de l'Union transitant par des organisations de la société civile; attire l'attention sur l'une des principales recommandations du rapport, à savoir réduire l'impact négatif de procédures lourdes sur l'efficacité des projets mis en œuvre par ces organisations; se réjouit que de nouvelles options soient mises en place pour simplifier l'accès au financement;
11. se félicite de ce que la Commission considère la visibilité des projets de l'Union comme un élément-clé de leur bonne mise en œuvre et qu'il soit devenu obligatoire de préparer un plan de communication pour chaque projet;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	7.2.2013
Résultat du vote final	+: 53 -: 1 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Pino Arlacchi, Sir Robert Atkins, Bastiaan Belder, Franziska Katharina Brantner, Jerzy Buzek, Tarja Cronberg, Arnaud Danjean, Michael Gahler, Ana Gomes, Andrzej Grzyb, Richard Howitt, Anna Ibrisagic, Liisa Jaakonsaari, Jelko Kacin, Tunne Kelam, Nicole Kiil-Nielsen, Maria Eleni Koppa, Andrey Kovatchev, Eduard Kukan, Vytautas Landsbergis, Ryszard Antoni Legutko, Sabine Lösing, Ulrike Lunacek, Mario Mauro, Francisco José Millán Mon, María Muñoz De Urquiza, Norica Nicolai, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Mirosław Piotrowski, Bernd Posselt, Hans-Gert Pöttering, Cristian Dan Preda, Libor Rouček, Tokia Saïfi, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Nikolaos Salavrakos, György Schöpflin, Werner Schulz, Marek Siwiec, Sophocles Sophocleous, Laurence J.A.J. Stassen, Inese Vaidere, Geoffrey Van Orden, Kristian Vigenin, Sir Graham Watson
Suppléants présents au moment du vote final	Charalampos Angourakis, Marije Cornelissen, Andrew Duff, Diogo Feio, Kinga Gál, Elisabeth Jeggle, Antonio López-Istúriz White, Doris Pack, Marietje Schaake, Indrek Tarand, László Tókécs, Ivo Vajgl